AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-10-67 698458

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Abonnement annuel : 25 F.

Bulletin n° 85 - OCTOBRE 1967 — 2 OCTOBRE 1967

C O L Z A S

ALTISES : On assiste actuellement à une activité assez intense de ces insectes, favorisée par les températures élevées pour la saison.

Le traitement des semences effectué tel que nous l'avons indiqué dans notre bulletin du 19 Août peut, dans certains cas, ne pas être suffisant pour éviter les dégâts.

Par conséquent, nous conseillons vivement aux producteurs de surveiller leurs cultures et d'intervenir si nécessaire avec l'un des produits mentionnés dans la liste publiée par la Station au début de l'année.

DESHERBAGE ANTIGRAMINEES DE POST-EMERGENCE : Si l'on n'a pas employé le Diallate en traitement de pré-semis et que l'on assiste à une levée importante de graminées, notamment de vulpin des champs, il est encore possible d'intervenir chimiquement soit avec le T.C.A., soit avec le Dalapon. Notons qu'avec ces deux produits, l'action est lente et ne se constate parfois nettement qu'à la sortie de l'hiver.

Mauvaises herbes à détruire	Matière active utilisable	Dose/hectare	Époque de traitement		Quantité d'eau/hectare	Observations
			Stade de l'adventice	Stade du colza		
Jeunes vulpins	T.C.A.	5 - 7 Kgs de matière active (6 - 8 Kgs produit commercial)	Vulpins jeunes avant tallage	A partir de 2-3 feuilles vraies en plus des cotylédons jusqu'au stade rosette *	400 l. ou plus	Traiter sur sol humide avant les fortes gelées nocturnes
Ensemble des graminées (y compris les repousses de céréales)	Dalapon	1,8 à 2,5 Kgs matière active (2 à 3 Kgs de produit commercial)	Avant et après tallage mais le plus tôt possible après levée généralisée des graminées	Du stade cotylédonaire au stade rosette *	300 l. ou plus	Traiter avant les fortes gelées nocturnes. Les traitements tardifs augmentent la sensibilité au froid

* Ne plus traiter dès que le bourgeon terminal se sépare du collet. Les traitements tardifs sont à proscrire.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : E. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté" -
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P204